



RHI MAGNESITA

Code de conduite

Can you stand the heat?

Préambule	3
Aperçu de notre Code de conduite	4
Les principes d'une conduite éthique	5
Les droits de l'homme et du travail	6
Sécurité au travail	7
Protection de l'environnement	7
Fraude et corruption	8
Cadeaux et invitations	9
Dons et parrainage	10
Conflits d'intérêts	11
Loi antitrust	12
Réglementations sur les contrôles du commerce	12
Abus de marché et délit d'initié	13
Protection des données et respect de la vie privée	13
Sécurité de l'information	14
Propriété intellectuelle	14
Ressources de l'entreprise	15
Communication interne et externe	15
Applicabilité et mise en œuvre	16
Questions et demandes d'assistance	17
Rapports et plaintes : l'assistance téléphonique de RHI Magnesita sur la conformité.	18

Préambule



RHI Magnesita¹ se positionne comme le leader dans le domaine des services et produits réfractaires grâce à ses employés d'exception. Cela reste néanmoins insuffisant. Nous nous engageons dans une gestion responsable afin d'atteindre une croissance durable. Notre intention ne consiste pas uniquement à atténuer les risques en respectant les lois en vigueur, mais aussi à aller plus loin pour atteindre une pratique conforme à l'éthique dans l'intérêt de l'entreprise et de l'ensemble de nos parties prenantes. L'intégrité, l'honnêteté, la fiabilité ainsi que le contact respectueux avec nos employés et nos partenaires commerciaux sont la base de nos activités quotidiennes. Respectivement, notre réussite et nos valeurs sont essentielles pour que nos clients, partenaires, investisseurs et le public placent leur confiance en nous, et par conséquent, nous conduisent vers le succès.

Ce Code de conduite vise à communiquer nos valeurs et visions, et par conséquent les règles fondamentales — d'un point de vue juridique et éthique — qui doivent être évidentes pour nous tous. Notre objectif consiste à respecter, internaliser et appliquer ces valeurs et règles dans notre travail quotidien.

Nous, l'équipe des cadres dirigeants de RHI Magnesita, soutenons pleinement ce Code de conduite et réaffirmons notre engagement à respecter ces valeurs et visions par le biais de notre marque et de nos actions. Nous nous attendons à ce que le personnel et les cadres de l'entreprise suivent notre exemple. De la même manière, nous comptons sur nos partenaires commerciaux et les encourageons à adopter les mêmes normes strictes en matière de responsabilité collective et de conformité.

Stefan Borgas
Chief Executive Officer

Octavio Pereira Lopes
Chief Financial Officer

Gerd Schubert
Chief Operations Officer

Reinhold Steiner
Chief Sales Officer

Luis R. Mariani Bittencourt
Chief Technology Officer

Thomas Jakowiak
Executive VP Integration Mgmt.

Luiz Rossato
Executive VP Corporate Development

Simone Oremovic
Executive VP People & Culture Mgmt.

¹ RHI Magnesita représente RHI Magnesita N.V. et toutes les entreprises du groupe

Aperçu de notre Code de conduite



- Nous adhérons à des pratiques professionnelles conformes à l'éthique, conduites avec respect et appréciation, honnêteté et intégrité, fiabilité et responsabilité.
- Nous observons les normes internationales tout en respectant les droits de l'homme et les droits civiques ainsi que les lois du travail et les législations sociales des pays dans lesquels nous sommes implantés.
- Pour nous, un environnement de travail sûr et sécuritaire représente un droit fondamental pour nos employés.
- Nous nous engageons activement dans la protection environnementale et la gestion durable.
- Nous défendons les activités commerciales correctes et justes et excluons toutes pratiques malhonnêtes.
- Les cadeaux et invitations peuvent être l'expression de la reconnaissance et du respect envers les partenaires commerciaux mais nous ne tolérons aucun abus d'influence indue.
- Nous assumons une part adéquate de responsabilité sociale par le biais de dons et d'actions de parrainage au sein des communautés régionales dans lesquelles nous sommes implantés.
- Nous distinguons clairement les activités commerciales des intérêts privés et évitons tout conflit d'intérêts.
- Nous nous engageons à mener une concurrence loyale et à respecter le Code de conduite commerciale dans le plein respect des lois antitrust.
- Nous soutenons la lutte contre les activités criminelles et terroristes et respectons l'ensemble des réglementations en vigueur en matière de contrôle du commerce et de lutte contre le blanchiment d'argent.
- Nous prévenons les délits d'initiés et toute autre forme d'abus commercial afin de garantir l'intégrité des marchés financiers.
- Nous respectons le droit à la vie privée et à tout autre principe de protection des données et traitons les données personnelles uniquement dans un but légitime et restreint.
- Nous respectons et protégeons la propriété intellectuelle, les secrets commerciaux et les droits d'auteur, et utilisons de tels actifs uniquement dans les conditions d'utilisation spécifiées.
- Il en va de notre obligation de protéger l'entreprise et ses ressources du vol et de la fraude et de fournir une représentation véritable et juste dans tous types de rapports, notamment les rapports financiers.
- Nous communiquons de manière honnête et respectueuse en interne et en externe, indépendamment du média ou du support utilisé.
- Nous nous mobilisons contre les violations des lois ou des règlements internes, y compris ce Code de conduite, et mettons fin à toute mauvaise conduite.

Les principes d'une conduite éthique



L'activité de l'entreprise affecte l'environnement tout entier et par conséquent, nécessite une réflexion permanente sur les aspects éthiques s'y rapportant qui devraient aller au-delà de la conformité légale. Nous exigeons de nos directeurs, employés et agents contractuels d'exercer nos activités avec respect et appréciation, honnêteté et intégrité, fiabilité et responsabilité.

Il va sans dire que le respect total des lois en vigueur dans les pays dans lesquels nous sommes implantés est une évidence pour nous. RHI Magnesita s'engage à respecter les normes internationales telles que les principes du Pacte mondial des Nations Unies et les documents sur lesquels il s'appuie : la déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, la Convention des Nations Unies contre la corruption ou encore la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils en fassent de même tout le long de la chaîne d'approvisionnement.



Les droits de l'homme et du travail



Chez RHI Magnesita, nous sommes convaincus que le plein respect des droits de l'homme et des droits civiques doit être le fondement même de la société dans son ensemble, mais également dans la vie de l'entreprise. Nous rejetons clairement et ne tolérons aucune forme de trafic humain, de travail forcé, de travail obligatoire ou de travail impliquant des enfants, de discrimination basée sur la race, la couleur de la peau, la religion, le sexe, l'âge, l'origine, la nationalité, le handicap, les orientations sexuelles ou toute autre raison, ou toute forme de harcèlement (sexuel), d'insultes, d'agressions, de comportements blessants ou indécents.

Nous nous engageons à offrir des opportunités égales et un traitement équitable à tous les employés, dans toutes les décisions liées à l'emploi telles que le recrutement, la promotion, la formation et le perfectionnement, la rémunération, et la cessation du contrat de travail. Nous respectons les lois du travail et la législation sociale en vigueur, y compris la reconnaissance du droit de négociation collective et la liberté d'association conformément aux lois locales.

Sécurité au travail



Chez RHI Magnesita, nous considérons la santé et la sécurité comme une obligation légale mais pas seulement. Elles font également partie de notre culture d'entreprise. Des employés en bonne santé, heureux, motivés et engagés représentent la ressource la plus importante pour la réussite à long terme de notre entreprise.

Nous avons mis en œuvre des politiques et procédures complètes relatives à la santé et la sécurité ainsi que des contrôles réguliers et des formations sur l'ensemble de nos sites mondiaux. Il est dans l'intérêt même de nos employés de respecter ces exigences. Cela est une évidence pour notre entreprise.

Nos directeurs doivent assumer une responsabilité particulière. Nous vous rappelons toutefois que chaque employé doit assumer sa part de responsabilité dans la mise en œuvre de la sécurité et de la santé au travail.

Tout accident ou toute urgence sur un site (de production) risque d'engendrer des blessures corporelles, des dégâts à l'environnement ou à des biens personnels, et peut également nuire à la réputation de l'entreprise, en particulier lorsqu'aucune réponse appropriée n'est proposée.

Nos directeurs de sites sont en charge de fournir une réponse adéquate et rapide aux incidents conformément à nos procédures d'urgence et de gestion de crise locales et mondiales. Ils veillent également à ce que toutes les personnes concernées soient au courant de ces procédures et reçoivent une formation continue.

Protection de l'environnement



Le respect des autres exigences légales relatives à l'impact environnemental est une évidence chez RHI Magnesita. Étant donné que la fabrication de produits réfractaires est intrinsèquement énergivore et provoque des émissions dans l'environnement, nous nous sentons obligés de nous engager activement dans la protection environnementale et la gestion durable. Nous déployons d'importants efforts pour travailler le plus prudemment possible tout en respectant les ressources énergétiques et naturelles, et nous portons une attention toute particulière au recyclage des matières résiduelles dans le développement de nouveaux produits et dans l'amélioration des produits existants.

Par le biais de la coopération d'experts internes et externes à l'échelle mondiale, les matières premières et additifs sont utilisés conformément aux critères écologiques : leur éventuel impact environnemental est réduit au minimum et soumis, dans le cadre de notre processus d'amélioration continue, à des évaluations et examens réguliers.

Fraude et corruption



RHI Magnesita va de pair avec conduite commerciale correcte et équitable et doit uniquement sa réussite à l'expertise de ses employés et à la qualité de ses produits et services. Par conséquent, il va sans dire que nous ne tolérons aucune forme de fraude ou de corruption et que nous respectons l'ensemble des lois et réglementations en vigueur, en particulier mais sans s'y limiter, au UK Bribery Act (loi relative à la répression et à la prévention de la corruption) et au Foreign Corrupt Practices Act (loi fédérale américaine pour lutter contre la corruption d'agents publics à l'étranger).

Les pots-de-vin ne constituent pas uniquement des paiements en espèces. Ils peuvent également prendre de nombreuses formes, par exemple des transferts d'argent vers des comptes fictifs ou des sociétés écrans, le paiement de factures fictives ou majorées, des remises excessives ou des commissions, des cadeaux de valeur et des invitations généreuses, des services gratuits ou des offres d'emploi arrangées.

Il est strictement interdit à l'ensemble de nos employés, agents, contractants et autres membres du personnel travaillant pour le compte de RHI Magnesita d'offrir, promettre ou accorder directement ou indirectement tout avantage dans le but d'obtenir une contrepartie illégale. De même, il est interdit d'exiger ou d'accepter un avantage pour soi-même ou un tiers contre une compensation illégale. Même la moindre influence induite doit être évitée.

La corruption ne se limite pas seulement aux politiques et aux fonctionnaires ou à certains pays. Elle s'applique également aux partenaires commerciaux du secteur privé et à tous les pays du monde, même si elle n'est pas commise directement mais plutôt par le biais d'intermédiaires tiers.

Cette interdiction comprend également lesdits paiements de facilitation même s'ils peuvent être autorisés dans certaines juridictions. Ce sont généralement de petits montants donnés pour accélérer ou sécuriser l'exécution d'une action gouvernementale de routine, par exemple, par l'obtention de permis ou de licences, le traitement de documents gouvernementaux tels que des visas et des ordres de mission, la fourniture d'un service téléphonique, l'approvisionnement en électricité et en eau, la protection policière ou d'autres actions similaires.

Cadeaux et invitations



La distribution ou l'acceptation de cadeaux ayant une valeur symbolique ou des invitations dans un cadre raisonnable d'hospitalité communément accepté par le milieu des affaires à titre d'expression d'appréciation et de respect envers les partenaires commerciaux peuvent être considérées comme acceptables et en accord avec les valeurs de notre entreprise.

Les invitations et les cadeaux dont le montant dépasse une certaine valeur symbolique sont soumis à une autorisation préalable du Bureau de conformité, qu'ils aient été donnés ou non, ou bien acceptés.

Dans de nombreuses juridictions, des règles strictes s'appliquent aux agents publics et employés des autorités locales, régionales ou fédérales ou aux employés des entreprises du secteur public. En pareil cas, nous garantissons en amont la conformité et n'accordons aucun avantage en cas de doute.

Dans tous les cas, les invitations ou cadeaux qui pourraient avoir une influence sur les décisions commerciales ou les actions officielles, telles que l'octroi d'un contrat ou d'une autorisation gouvernementale, ou qui peuvent être considérées comme discriminatoires ou douteuses, ou qui laissent l'impression de malhonnêteté ou d'improbité sont interdites, qu'elles soient accordées activement ou acceptées passivement.



Dons et parrainage



RHI Magnesita est issue d'une fusion d'entreprises dont certaines ont une tradition vieille de plus de 100 ans et sont fortement ancrées, quels que soient leurs sites, dans leur environnement social. RHI Magnesita s'engage donc à assumer une part adéquate de responsabilité sociale au sein des communautés régionales dans lesquelles nous intervenons par le biais de l'appui bénévole d'institutions humanitaires, culturelles, sportives ou scientifiques. RHI Magnesita s'engage dans ces contributions sociales qui selon nous font partie de notre culture d'entreprise.

Les dons et les parrainages, ainsi que d'autres prestations volontaires doivent être faits indépendamment de nos activités commerciales sans corrélation entre une transaction commerciale et le bénéficiaire des dons ou du parrainage.

Les dons doivent être faits volontairement, de façon désintéressée et sans aucune considération. Par contre, le parrainage se fait en échange du droit d'exploiter le nom de la personne ou de l'organisation parrainée à des fins de marketing et de relations publiques. Dans les deux cas, l'attribution des fonds nécessite un accord préalable et une documentation transparente en accord avec nos procédures internes.

De telles contributions à des organisations ou personnes politiques, autorités et fonctionnaires, ou à des organisations qui ne respectent pas les valeurs de RHI Magnesita sont interdites. Les contributions qui pourraient être utilisées pour influencer une décision commerciale ou gouvernementale ou bien violer toute loi applicable sont strictement interdites.

Conflits d'intérêts



Toutes les décisions commerciales que nous prenons et les actions qui en résultent doivent servir les intérêts de l'entreprise et ne peuvent pas être influencées par nos intérêts personnels ou nos relations. Par conséquent, nous évitons d'emblée les situations compromettantes.

Les activités secondaires ne sont pas autorisées si elles entraînent un conflit d'intérêts, une situation concurrentielle avec RHI Magnesita, ou bien affectent le rendement au travail chez RHI Magnesita. Cela comprend le travail pour un autre employeur, le travail libéral mais également les services bénévoles et d'autres activités non rémunérées.

Les employés de RHI Magnesita ne sont pas autorisés à diriger leur propre entreprise, à détenir, directement ou indirectement, un intérêt, ou présider un conseil d'administration ou occuper un poste de direction qui entretient une relation commerciale ou concurrentielle avec RHI Magnesita.

Les proches des membres du Conseil d'administration ou de l'équipe de direction de RHI Magnesita ne doivent pas être employés chez RHI Magnesita. Les membres de la famille du personnel ne doivent pas être employés dans un cadre organisationnel qui crée une dépendance hiérarchique ou factuelle ou une subordination entre les personnes impliquées.

Des dérogations aux règles énoncées ci-dessus ne peuvent être accordées que dans des situations exceptionnelles et nécessitent l'accord préalable du Bureau de conformité.



Loi antitrust



Les réglementations nationales et internationales garantissent une concurrence loyale sur les marchés et veillent à ce qu'aucun participant ne génère un avantage illégal par rapport à ses concurrents par le biais d'un contrat ou d'une compréhension mutuelle.

RHI Magnesita s'engage à mener une concurrence loyale et une conduite commerciale avec intégrité. Nous respectons les lois antitrust en vigueur dans l'ensemble des domaines pertinents tels que la vente et le marketing, les achats, la production ou la recherche et le développement.

Toute activité susceptible de réduire ou renoncer à une concurrence est donc strictement interdite. Cela consiste mais sans s'y limiter à :

- signer des accords, aligner son comportement commercial, ou à échanger des informations avec des concurrents sur les prix, les conditions générales de vente, les coûts de production, les prix ou quotas de vente, les stratégies commerciales, la segmentation des clients ou des marchés, la fourniture de produits et services ;
- la fourniture d'offres fictives, la discrimination de clients ou fournisseurs, l'obtention d'informations sur les concurrents par le biais d'un espionnage industriel, le vol, l'écoute clandestine ou toute autre activité illégale, ou la diffusion délibérée d'informations incorrectes sur les concurrents ;
- détermination des prix ou des stratégies de revente et de certaines formes d'arrangements exclusifs avec les revendeurs.

Réglementations sur les contrôles du commerce



De nombreux pays mais aussi des organismes supranationaux comme les Nations Unies ou la Communauté européenne ont adopté des lois et des règlements pour lutter contre le terrorisme, la violation des droits de l'homme, le trafic d'êtres humains et de drogues, le crime organisé et le blanchiment d'argent. Ils imposent de nombreuses sanctions et embargos contre certains pays, certaines organisations, certaines entreprises et certains particuliers, des restrictions à l'importation et à l'exportation de marchandises et technologies particulières, ainsi que l'interdiction de certains services financiers et certaines transactions financières.

RHI Magnesita adhère à toutes les réglementations en vigueur sur les contrôles du commerce et sur la lutte contre le blanchiment d'argent. À notre connaissance, nous entretenons uniquement des relations avec des partenaires commerciaux dont les fonds proviennent de sources légales et fiables et qui ne soutiennent aucune activité criminelle ou terroriste.

Pour satisfaire à nos obligations, nous appliquons des processus bien définis pour identifier et évaluer nos partenaires commerciaux et leur historique juridique, et pour évaluer si des transactions spécifiques avec eux sont admissibles.

Abus de marché et délit d'initié



RHI Magnesita N.V. est une entreprise cotée au London Stock Exchange. Par conséquent, l'entreprise, ses employés et les autres personnes agissant pour le compte de RHI Magnesita sont soumis à de vastes réglementations pour empêcher tout abus de marché, pour garantir l'intégrité des marchés financiers et pour améliorer la protection et la confiance des investisseurs sur ces mêmes marchés.

Le délit d'initié concerne des informations d'une nature précise qui n'ont pas été rendues publiques, relatives, directement ou indirectement, à l'émetteur ou à ses instruments financiers ou aux droits d'émission qui y sont liés, et qui sont susceptibles d'avoir un effet significatif sur leurs prix. S'engager dans des opérations d'initiés et divulguer de manière illicite des informations privilégiées constituent, entre autres, un abus de marché. Ces agissements sont strictement interdits.

Les informations privilégiées et toute autre information non publique relatives à RHI Magnesita ou à ses instruments financiers doivent être considérées comme strictement confidentielles et doivent être protégées par des mesures organisationnelles adaptées. Ces informations ne peuvent être divulguées que si les conditions spécifiques décrites dans les règlements correspondants sont remplies.

Des informations détaillées sur ce sujet sont fournies dans des politiques et lignes directrices distinctes qui seront mises à la disposition de tous les employés et d'autres personnes concernées.

Protection des données et respect de la vie privée



Afin de permettre nos processus commerciaux et de remplir nos obligations, RHI Magnesita doit traiter non seulement des données commerciales mais également des données relatives à des individus, principalement nos employés mais aussi d'autres personnes avec lesquelles nous travaillons.

Nous respectons le droit à la vie privée et les autres principes de protection des données énoncés dans le Règlement général sur la protection des données de l'UE (GDPR) et nous nous engageons à traiter les données personnelles de manière légale, équitable, transparente dans un but légitime et restreint uniquement.

Nous respectons les dispositions du GDPR et toutes les réglementations locales relatives à la confidentialité et à la protection des données, le cas échéant. Nous veillons en particulier à ce que la collecte, le traitement et l'utilisation de données personnelles soient effectués exclusivement dans le cadre légal et opérationnel requis et à empêcher leur divulgation, leur utilisation ou leur modification interdites.

Nous exigeons également que tous les employés utilisent consciencieusement et avec soin, les systèmes d'informations et de TI. Une utilisation imprudente peut nuire à notre entreprise, nos employés ou à des tiers.

Sécurité de l'information



Les informations représentent un facteur de réussite essentiel dans les opérations quotidiennes et de concurrence. L'utilisation de systèmes d'informations modernes permet de travailler efficacement et avec professionnalisme. Cependant, cela comporte également des risques pour la sécurité des données et la protection de la vie privée. La protection des données personnelles et professionnelles et la garantie de la fonctionnalité et de l'intégrité de nos systèmes d'informations et de communication sont donc des priorités absolues.

Toutes les données et informations créées, stockées, envoyées ou reçues dans le cadre du travail avec RHI Magnesita sont la propriété de l'entreprise et ne sont pas considérées comme des données ou des communications privées. Toutes ces données et informations, à la fois physiques et électroniques, doivent être étiquetées et traitées conformément à notre politique de classification des informations. Sauf mention contraire explicite, toutes les informations sont à usage interne uniquement et ne doivent pas être divulguées à des tiers. L'obligation de confidentialité s'applique même après la fin du contrat de travail avec RHI Magnesita.

Dans ce contexte, les partenaires commerciaux, les consultants et les anciens employés de RHI Magnesita doivent être considérés comme des personnes externes. Ils ne peuvent recevoir aucune information interne à l'entreprise ou confidentielle. S'ils ont besoin de ces informations pour remplir leurs fonctions pour le compte de RHI Magnesita, une autorisation formelle et un accord de confidentialité conformément aux politiques et procédures en vigueur doivent être obtenus avant que toute information ne soit mise à leur disposition.

Propriété intellectuelle



RHI Magnesita et ses employés respectent et protègent la propriété intellectuelle et les droits d'auteur. Nous n'utilisons ces actifs que dans les limites des conditions d'utilisation spécifiées et les traitons de manière confidentielle pour garantir la conformité avec les lois en vigueur et les conditions de licence. Ceci s'applique également aux informations que RHI Magnesita s'est vue confier par des clients, fournisseurs ou d'autres partenaires commerciaux.

RHI Magnesita n'autorise sur ses ordinateurs que des logiciels qui ont été approuvés par l'entreprise et qui possèdent la licence adaptée à un usage commercial. Nous ne tolérons pas la copie, le téléchargement ou la distribution de logiciels ou tout autre matériel protégé par le droit d'auteur au-delà de la portée convenue. L'utilisation de ce qu'on appelle « freeware » ou « shareware », c'est-à-dire des programmes et fichiers disponibles gratuitement sur Internet, est généralement interdite.

La plupart des informations telles que des livres, des magazines, des sites Internet, des enregistrements musicaux ou vidéos, etc. sont généralement soumises au droit d'auteur et protégées contre toute utilisation non autorisée. Sauf autorisation expresse de l'auteur, de l'éditeur ou de tout autre propriétaire légal, toute reproduction, toute distribution ou tout archivage électronique est interdite.

Ressources de l'entreprise



Il en va de l'obligation de l'ensemble de nos directeurs et de notre personnel de protéger l'entreprise et ses ressources contre les menaces internes et externes telles que le vol et la fraude, et de garantir une représentation juste et équitable de l'entreprise dans les états financiers et dans d'autres rapports.

L'utilisation des ressources de l'entreprise est destinée aux tâches commerciales. Tous les équipements, les outils et les autres ressources fournis par l'entreprise doivent être utilisés avec soin, de façon conservatrice et économique.

RHI Magnesita accepte que les employés puissent exceptionnellement utiliser l'équipement de l'entreprise ou les appareils de communication à des fins privées. Ceci est généralement toléré, à condition que la durée et la portée de l'utilisation soient limitées, ne nuisent pas au rendement au travail ou entraînent une charge importante ou même débilante sur les ressources centrales ou une augmentation significative des coûts pour l'entreprise, et ne violent pas les politiques correspondantes de l'entreprise.

RHI Magnesita se réserve le droit de restreindre et/ou contrôler l'utilisation de l'équipement de travail et de communication, y compris l'utilisation des ordinateurs, des logiciels, d'e-mails, d'Internet, de la messagerie instantanée, des messages texte, des messages vocaux, de l'équipement de conférence, des téléphones portables, des fournitures de bureau, etc., conformément aux lois et contrats de travail existants en vigueur.

Communication interne et externe



RHI Magnesita exige un comportement honnête et respectueux dans toutes les formes de communication interne et externe existantes, quelle que soit la forme ou le support utilisé. Nous ne tolérons aucun contenu offensant, aucun texte discriminatoire ou diffamatoire, aucune référence désobligeante à l'âge, au handicap, à l'origine ethnique, au statut marital, à la nationalité, à la couleur de peau, à la religion, au sexe ou à l'orientation sexuelle, aucun contenu pornographique, criminel ou terroriste, à l'agitation politique, ou à tout autre type de contenu douteux y compris des chaînes de lettres, des faux courriels ou des courriers indésirables. Cela s'applique à l'interaction personnelle, à toutes les formes de communication écrite ou électronique, ainsi qu'aux plateformes Internet et aux médias sociaux. Consulter des pages Internet portant sur du contenu comme celui énuméré ci-dessus par le biais d'équipement ou de lignes de communication appartenant à l'entreprise est également inacceptable.

La représentation externe de l'entreprise est réservée aux organes directeurs et fonctions autorisées, au conseil d'administration, à l'équipe de direction, au directeur des communications internes et au directeur chargé des relations avec les investisseurs. La publication d'articles professionnels et les conférences sont généralement autorisées, mais doivent être signalées au directeur des communications internes si elles sont liées à l'emploi chez RHI Magnesita.

Toutes les activités privées de nos employés, y compris, mais sans s'y limiter, aux affichages dans les médias sociaux, doivent être clairement distinguées de l'activité de l'entreprise et ne doivent pas porter atteinte à la réputation de RHI Magnesita.

Applicabilité et mise en œuvre



Ce Code de conduite est applicable à tous les employés et cadres de RHI Magnesita des quatre coins du monde, quelle que soit leur position hiérarchique ou leur type d'emploi.

Il résume les principaux principes du comportement éthique. De plus amples détails et des réglementations spécifiques applicables à toutes ou à certaines unités commerciales ou zones géographiques sont contenus dans des politiques séparées, des descriptions de processus ou des lignes directrices distinctes. Ces documents seront inclus et associés à ce Code de conduite.

Le non-respect de ce Code de conduite ou de toute autre politique interne peut avoir des conséquences disciplinaires ou même juridiques. RHI Magnesita ne tolérera aucun comportement illégal et pénalisera toute tentative de transgression conformément aux lois du travail en vigueur. De plus, RHI Magnesita se réserve le droit de réclamer des dommages et intérêts.

Bien que chaque employé de RHI Magnesita doive respecter les réglementations de ce Code de conduite, une part très importante de la responsabilité en matière de conformité incombe à nos dirigeants et cadres à tous les niveaux. L'une de leurs principales fonctions consiste à guider et surveiller leur personnel et les membres d'équipe dans leurs activités quotidiennes et à servir d'exemple et de modèle.

Afin de garantir l'application correcte et cohérente de ce Code de conduite et le respect de toutes les lois et réglementations en vigueur chez RHI Magnesita aux quatre coins du monde, le Bureau de conformité et le Service d'audit interne et externe effectueront des évaluations périodiques et identifieront le potentiel d'amélioration.

Il est dans l'intérêt de RHI Magnesita d'informer également nos partenaires commerciaux (clients, fournisseurs, consultants, etc.) de l'existence de ce Code de conduite et nous attendons d'eux qu'ils respectent des normes de conformité similaires.

Questions et demandes d'assistance



Dans certaines situations, il peut être difficile à première vue de reconnaître si un comportement particulier ou une certaine action est juridiquement et éthiquement correct(e). Parfois, une clarification détaillée des conditions et circonstances spécifiques est requise. Si vous avez des questions sur les règles décrites dans ce Code de conduite, ou si vous avez des doutes sur le caractère conforme de vos décisions (planifiées), procédures ou autres activités, consultez votre responsable ou demandez conseil au Bureau de conformité ou au Service juridique.



Rapports et plaintes : l'assistance téléphonique de RHI Magnesita sur la conformité.



Un comportement contraire à l'éthique n'est pas une peccadille. Si vous avez eu connaissance ou suspectez une grave violation des lois et règlements concernés, ce Code de conduite ou d'autres politiques signalent l'incident en question — Ne restez pas inactif, ne détournez pas le regard.

En règle générale, les questions, propositions, problèmes et griefs peuvent être clarifiés dans un premier temps avec votre supérieur direct. Cependant, dans certaines situations, cela peut s'avérer inefficace ou bien vous pouvez vous sentir mal à l'aise de répondre en personne à vos préoccupations. Si vous remarquez une conduite contraire à l'éthique, n'hésitez pas à nous le signaler. Les employés de RHI Magnesita sont obligés de signaler les cas sérieux au Bureau de conformité.

L'assistance téléphonique de RHI Magnesita sur la conformité vous permet de signaler des cas de mauvaise conduite et d'obtenir des conseils, à tout moment et quelle que soit votre position dans l'entreprise. Cette assistance téléphonique est exploitée par People Intouch B.V., 1076 DE Amsterdam, Olympisch Stadion 41, www.speakup.eu, un fournisseur de service indépendant et spécialisé, qui, si vous le souhaitez, garantira votre total anonymat.

Lorsque vous signalez un incident, décrivez les faits en question ainsi que toutes les circonstances pertinentes le plus clairement et le plus précisément possible. Plus nous détenons d'informations, plus nous pourrons agir efficacement et rapidement, et obtenir des conseils fiables et pratiques. Toutes les informations que vous nous fournirez seront traitées de manière confidentielle et seront soumises à une analyse diligente. Il faut bien que vous compreniez que nous ne pourrons réagir à cette déclaration sans informations suffisantes. Sachez que les messages non autorisés ou les fausses accusations portées contre autrui sont non seulement contraires à l'éthique mais elles sont passibles de pénalités et peuvent nuire durablement. Un tel comportement est interdit et constitue un abus grave de l'assistance Conformité.

Vous pouvez facilement joindre l'assistance Conformité par téléphone ou via un portail Internet à l'adresse www.speakupfeedback.eu/web/7eswuk/.



*) En fonction de votre opérateur téléphonique, les numéros verts spécifiés peuvent ne pas fonctionner avec tous les opérateurs. Si vous n'arrivez pas à appeler ces numéros verts, veuillez utiliser à la place les numéros à coûts partagés existants ou Internet. Pour de plus amples informations, visitez le site Internet ou Intranet de RHI Magnesita.

Ou bien, faites part de vos préoccupations par e-mail à l'adresse compliance-helpline@rhimagnesita.com, ou, si vous préférez en discuter de vive voix, contactez directement le Bureau de conformité, nous serons heureux de vous aider.

Coordonnées :
Gerhard Donner, Chief Compliance Officer
Wienerbergstrasse 9, 1100 Vienna, Austria
T +43 50213 6208 F +43 50213 6797
E compliance@rhimagnesita.com

Pays	Numéro vert	Code d'accès
Argentine	08006660078	75742
Autriche	80071365	04823
Belgique	08008919678	11663
Brésil	12300202775	99291
Canada	108007440179	42824
Chili	108004400179	42824
Chine du nord	8001801733	49214
Chine du sud	800908810	76983
France	08001693502	55052
Allemagne	800963161	56289
Hong Kong	0008004401221	14091
Inde	1800552136	27172
Irlande	800787639	81839
Italie	18668181239	14680
Luxembourg	80021048	44659
Mexique	018001234618	22972
Norvège	80018333	01436
Roumanie	800295175	57430
Russie	0800894540	29881
Singapour	81080026269902	41365
Afrique du Sud	020798813	01342
Espagne	0800561422	56697
Suède	18008232206	24528
Suisse	900973174	67595
Taïwan	0800991526	27643
Turquie	00801444317	42191
Ukraine	00800448824369	91463
Royaume-Uni	0800502206	15941
USA	18662506706	31651
Venezuela	08001005428	26006
Vietnam	120852140	89088

Ce tableau est en cours d'actualisation. Des codes d'accès supplémentaires seront publiés prochainement.

Impression:

Propriétaire et éditeur médias: RHI MAGNESITA, RHI Feuerfest GmbH, Wienerbergstrasse 9, 1100 Vienna, Austria

Produit par: RHI Magnesita – 03 / 2018-10-FR

Lieu de publication et de production: Vienna, Austria

Notice Copyright:

Les textes, les photographies, et le design contenus dans cette publication sont protégés par Copyright.

Sauf mention contraire, les droits d'usage associés –particulièrement les droits de reproduction, de diffusion, de mise à disposition et d'édition– sont détenus exclusivement par RHI Magnesita.

L'usage de cette publication n'est autorisé qu'à titre personnel d'information. Tout autre type d'usage –spécialement la reproduction, l'édition, l'usage commercial– doit être soumis préalablement et de façon explicite, à une autorisation écrite de RHI Magnesita.



RHI MAGNESITA

Gerhard Donner, Chief Compliance Officer

Wienerbergstrasse 9, 1100 Vienna, Austria

T +43 50213 6208 F +43 50213 6797

E compliance@rhimagnesita.com

rhimagnesita.com